

Le gouvernement ne dégage pas de nouvelle mesure

L'exécutif veut, d'abord et avant tout, mettre en application les 30 mesures antiterroristes déjà décidées. L'opposition socialiste se méfie «des grands discours» du gouvernement.

MARTIN BUXANT

«**O**n ne va pas réinventer l'eau chaude à chaque fois.» Ainsi parle un haut responsable gouvernemental matraquant une et une seule ligne de conduite: priorité à l'exécution des 30 mesures antiterroristes dessinées dans la foulée du démantèlement de la cellule de Verviers (janvier 2015) et des attentats de novembre à Paris. «S'écarter de cette ligne, ce serait donner l'impression qu'on court avec une nouvelle liste après chaque attentat», reprend-on dans les rangs gouvernementaux.

La première liste de douze mesures est désormais entièrement exécutée. Qu'y retrouve-t-on entre autres? La création d'une infraction pénale en cas de déplacement à

l'étranger à des fins terroristes, l'élargissement des possibilités de retrait des documents d'identité, le gel des avoirs des personnes impliquées dans des activités terroristes, la lutte contre la radicalisation dans les prisons, la réforme du Conseil national de sécurité ou encore le renforcement des

capacités de surveillance de la Sûreté de l'Etat. Ce premier train de mesures a été exécuté.

Dans la foulée des attentats de Paris, le gouvernement a esquissé 18 autres mesures entre autres une rallonge budgétaire de 400 millions d'euros pour lutter contre le terrorisme. Mais aussi: l'utilisation des méthodes particulières et de nouvelles technologies

dans la recherche des suspects (empreintes vocales, élargissement des écoutes téléphoniques, contrôles supplémentaires du trafic d'armes). Le délai de «garde à vue» a été étendu à 72 heures (au lieu de 24) dans le cadre des actes de terrorisme et les perquisitions sont permises 24h sur 24h pour les infractions terroristes.

Parmi les autres mesures, on notera encore la pose du bracelet électronique pour les «retournees» ou encore l'enregistrement des données de tous les passagers dans les transports (avions et trains à grande vitesse) et la fin de l'anonymat pour les cartes de mobilité prépayées.

Cette deuxième vague de mesures n'est pas encore entièrement exécutée, mais 300 des 400 millions disponibles ont d'ores et déjà été alloués, assure le gouvernement.

L'opposition n'y croit pas

Vraiment? Dans l'opposition, Stéphane Crusnière (PS), membre de la commission

terrorisme du Parlement, n'y croit pas. «On n'a aucune visibilité précise sur cette enveloppe

et en matière de terrorisme, les moyens, c'est le nef de la guerre. Nous sommes prêts à dépasser les clivages entre la majorité et l'opposition, en considérant les propositions de la majorité sous trois angles: sont-elles pertinentes, équilibrées et réalistes?» dit le socialiste. Qui regrette que la commission terrorisme n'ait plus été réunie par la majorité depuis le mois de janvier: «Ce gouvernement, c'est beaucoup de grand discours.»

À l'autre bout du spectre, le président de la N-VA Bart De Wever a, mercredi, fustigé le fait que de tels attentats aient pu se produire. «J'ai la rage de savoir qu'une telle chose peut se produire. Que de tels gens, nés ici, agissent de la sorte, des gens qu'on a choyés durant toute leur vie, bien plus qu'ils ne l'auraient été partout ailleurs dans le monde.»

La suite? Charles Michel et consorts se disent disposés à étudier au cas par cas de nouvelles demandes législatives antiterroristes – comme par exemple le statut de «repenti» qu'on pourrait octroyer pour faciliter le fait que certaines personnes livrent des informations.

«Ces gens ont été choyés chez nous et commettent de tels attentats.»